

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 13/12/2023  
ID Télétransmission : 033-213300635-20231212-133092-DE-1-1

Date de mise en ligne : 15/12/2023

certifié exact,

**Séance du mardi 12  
décembre 2023  
D-2023/405**

**Aujourd'hui 12 décembre 2023, à 14h08,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

Suspension de séance de 17H50 à 18H10

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Madame Pascale ROUX, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Madame Céline PAPIN présente sauf de 14h26 à 15h05

Monsieur Maxime GHESQUIERE présent à partir de 16h00, Madame Léa ANDRE présente jusqu'à 18h15, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent jusqu'à 18h40 .

### **Excusés :**

Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

**Soutien au commerce et à l'artisanat bordelais - Actions portées par les associations de commerçants et d'artisans de Bordeaux en 2023 - Subventions - Décision - Autorisation**

Madame Sandrine JACOTOT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après plusieurs années de conjoncture difficile, la Ville de Bordeaux reste attentive au maintien de son tissu commercial et à son évolution dans un contexte de transitions rapides et de concurrence accrue. Aussi, la Ville souhaite poursuivre son soutien actif aux initiatives des acteurs locaux qui portent des actions de nature à dynamiser et promouvoir les commerces et les artisans dans ses différents quartiers.

Dans ce contexte, la présente délibération vise à aider les associations de commerçants et artisans qui sollicitent le soutien de la Ville pour l'organisation d'animations et pour la mise en œuvre de décorations à l'occasion des fêtes de fin d'année.

D'autre part, la Ville prévoit de soutenir l'action de l'association Handle With Care qui met en valeur les commerces bordelais et leur engagement éco-responsable grâce à la parution d'un guide dédié à la fois aux commerces et à la vie culturelle bordelaise.

**Animations, décorations et illuminations de fin d'année**

Les projets d'animation des rues et des magasins ainsi que l'installation de décorations et d'illuminations contribuent à créer une ambiance chaleureuse et festive dans les quartiers, propice à la déambulation et aux achats dans les commerces physiques.

La Ville a donc décidé d'accorder aux associations de commerçants qui en ont fait la demande une subvention correspondant à 80% du montant total des dépenses prévues, avec un plafond de 15 000 € de subvention par association.

Sur ces bases, plusieurs associations se sont déjà vues attribuer une subvention pour leurs décorations de fin d'année par délibération du Conseil municipal du 3 octobre 2023.

La présente délibération vise à accorder des subventions à d'autres associations qui n'en avaient pas encore fait la demande et qui ont depuis sollicité le soutien de la Ville.

L'état récapitulatif des nouvelles subventions municipales accordées aux associations de commerçants et artisans pour les animations/décorations/illuminations de cette fin d'année est le suivant :

ASSOCIATIONS	MONTANT DES DEPENSES ELIGIBLES		SUBVENTIONS VILLE		PARTICIPATIONS ASSOCIATIONS
	€ H.T.	€ T.T.C.	€	%	€ TTC
Association Com' à Saint-Pierre	15 273,40 €	18 328,08 €	14 662,46 €	80 Plafond à 15 000 €	3 665,62 €
Association des commerçants de la rue Bouffard	8 235,44 €	9 882,53 €	7 906,02 €		1 976,51 €
Association des commerçants du Grand Parc	3 200,00 €	4 000,00 €	3 200,00 €		800,00 €
Association des commerçants Barrière de Pessac Bordeaux-Talence	13 038,80 €	15 646,56 €	12 517,25 €		3 129,31 €
Association Faubourg Saint-Seurin	6 957,40 €	8 348,88 €	6 679,10 €		1 669,78 €
Association des commerçants du Village Saint-Paul Grosse Cloche	13 144,38 €	15 083,26 €	12 066,61 €		3 016,65 €
Association des commerçants de la rue des Bahutiers	2 050,00 €	2 460,00 €	1 968,00 €		492,00 €
Association des commerçants de la Barrière Judaique	11 595,23 €	13 735,00 €	10 988,00 €		2 747,00 €
Association Tourny Quinconces	7 480,00 €	8 976,00 €	7 180,80 €		1 795,20 €
Association des commerçants de la rue de Grassi	4 468,00 €	5 361,60 €	4 289,28 €		1 072,32 €
Association des commerçants de la rue du Temple	3 480,09 €	4 176,11 €	3 340,89 €		835,22 €
Association Esprit Gambetta	526,00 €	526,00 €	420,80 €		105,20 €
<b>TOTAL</b>	<b>89 448,74 €</b>	<b>106 524,02 €</b>	<b>85 219,22 €</b>		<b>21 304,80 €</b>

En complément de ces subventions, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériels, supports de communication ...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions de ces structures. A titre d'information, pour l'année 2021, les organismes ci-dessous ont bénéficié de différentes aides en nature de la Ville de Bordeaux dont la valorisation s'est élevée à :

- ASSOCIATION DES COMMERCANTS DE LA BARRIERE JUDAIQUE : 2 088€
- ASSOCIATION DES COMMERCANTS DU GRAND PARC : 1 080,89€

Ces montants ne seront définitivement consolidés que dans le cadre de l'adoption du Compte Administratif 2023, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées pour l'exercice 2023 et de leur valorisation actualisée.

Il est précisé que l'association des commerçants du Grand Parc s'était vu accorder, par le Conseil municipal de décembre 2022, une subvention d'un montant de 4 582,40 €. Conformément à la délibération prise, un premier versement de 3 665,92 € a été opéré par la Ville au bénéfice de l'association. Toutefois, cette dernière n'a pas pu réaliser son projet ; aussi, la subvention de 3 200 € attribuée pour 2023 ne sera pas versée à l'organisme et viendra en déduction du trop-perçu. Dès lors l'association reste encore redevable d'un montant de 465,92 €.

Les aides accordées en 2023 seront versées aux associations de la manière suivante :

- A l'exception de l'association des commerçants du Grand Parc, un premier versement

de 80% du montant de la subvention interviendra après la présente délibération.

- le solde de 20% de la subvention sera versé sur présentation des factures acquittées relatives aux dépenses engagées par les associations. Ce montant pourra être proratisé en fonction du montant global des factures acquittées produites

### **Soutien à la réalisation du « CITY GUIDE N°16 » de l'association Handle With Care**

L'association Handle With Care, créée en janvier 2007 à Bordeaux, s'est donné pour objectif de valoriser le patrimoine culturel, favoriser la culture, et promouvoir les commerces de proximité bordelais.

Dans cette perspective, l'association fait la promotion de nombreux acteurs culturels, institutionnels et économiques au sein de « City Guides », dont deux éditions paraissent chaque année depuis 2014. Pour diffuser les informations sur la vie culturelle bordelaise insérées dans ces guides, Handle With Care s'appuie sur un réseau de 350 commerces de proximité (adhérents de l'association), également référencés dans les « City Guides » et valorisés par des illustrations de leurs façades et des informations pratiques sur leurs activités. Une large place est accordée aux commerces éco-responsables et qui privilégient les circuits-courts. Par ailleurs, les « City Guides » favorisent la connaissance, par les consommateurs et les visiteurs bordelais, de tous les quartiers bordelais.

Ces guides sont distribués chaque année à titre gratuit dans des lieux publics et au sein des structures partenaires, dont les 350 commerces de proximité concernés. L'expérience accumulée par la parution des 15 précédents guides permet à l'association d'évaluer plus finement le besoin auquel ce support répond, ainsi que les quantités nécessaires. En outre, la durée de visibilité de ces guides (6 mois environ) et leur grande qualité renforcent la pertinence ainsi que la pérennité de ces supports.

Pour la prochaine parution de son guide, l'association Handle With Care entend prolonger son engagement auprès des commerçants en développant une nouvelle rubrique dédiée aux bonnes pratiques des commerçants en matière de développement durable et de consommation responsable. L'objectif est de diffuser largement les gestes écoresponsables auprès des commerçants et aussi auprès des nombreux lecteurs du guide.

Afin de créer cette nouvelle rubrique qui renchérit les coûts de conception et de fabrication du guide, l'association Handle With Care a sollicité le soutien de la Ville de Bordeaux à hauteur de 10 000 €, sur la base d'un budget prévisionnel global de 35 048 € hors taxes (HT) pour l'édition augmentée du City Guide.

Au regard de la valorisation des commerces de proximité bordelais générée par ce support et de l'engagement éco-responsable souhaité pour la prochaine édition, la Ville de Bordeaux propose d'accorder à Handle With Care une subvention de 10 000 €, correspondant à 28,5% des dépenses prévues HT pour la parution du City Guide n°16.

Cette subvention sera versée en deux fois à l'association :

- un premier versement de 7 000 € (70% de la subvention) interviendra après la présente délibération.
- le solde de 3 000 € (30%) sera versé après la parution du City Guide n°16 et la constatation du service fait.

En conséquence, il vous proposé, Mesdames, Messieurs, de :

- valider les propositions de subventions aux associations de commerçants et artisans et à l'association Handle With Care, telles que présentées ci-dessus,
- autoriser Monsieur le Maire à engager le versement de ces subventions dont les montants seront imputés sur le budget de la Ville (fonction 6 – sous-fonction 61 - nature 65748).

## **ADOPTE A LA MAJORITE**

Non participation au vote de Monsieur Cyrille JABER  
VOTE CONTRE DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES  
VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 12 décembre 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Sandrine JACOTOT**